

M. CROCKET: Le Gouvernement a-t-il décidé quel tracé il adopterait?

L'hon. M. GRAHAM: Nous comptons recevoir les plans d'ici à deux ou trois jours. Pour toute fin pratique, je pense que l'ingénieur en chef a fait choix du tracé. Nous aurons à rendre une décision d'ici à quelques jours.

M. CROCKET: Si je pose la question, c'est qu'il a été opéré des mutations de propriétés dans Chatham tout récemment. Il paraîtrait que quelqu'un très en vue dans les cercles politiques a fait l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne fonderie, prévoyant que le Gouvernement en aurait besoin. Si le ministre n'est pas en mesure de dire quel tracé sera adopté, certaines personnes de Chatham paraissent bien le savoir et ont mis la main sur certaines propriétés que le département devra acheter.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai cherché à bien faire comprendre, et j'y insiste encore une fois, que nous allons acheter ces terrains indépendamment de toutes mutations qui ont pu être effectuées, et nous en donnerons le juste prix. Si les propriétaires ne veulent pas d'un prix raisonnable, nous aurons recours à l'expropriation.

M. CROCKET: A-t-on engagé des négociations avec les propriétaires actuels?

L'hon. M. GRAHAM: On a tenté quelque effort pour engager les propriétaires à faire connaître leur prix. Voilà la première démarche à tenter. Quelques-uns d'entre eux ont refusé de le faire.

M. BARKER: Je rappellerai au ministre ce qui s'est passé pour l'emplacement de la rotonde d'Halifax. On a chargé quelques experts d'aller faire l'estimation du terrain et ils ne se sont pas informés du prix versé pour cette propriété, dans le cours même du mois.

L'hon. M. GRAHAM: Nous tâchons de donner la meilleure interprétation possible à l'estimation des experts.

M. BARKER: Ma pensée va plus loin. Il ne suffit pas que, siégeant ici, vous contentiez de faire le meilleur exercice possible de votre jugement et de vos lumières. Mainte et mainte fois, j'ai constaté que les experts chargés de faire l'appréciation d'une propriété ont refusé de s'enquérir du prix versé par un acheteur pour ce domaine, quand bien même cette vente se serait effectuée au cours du mois.

M. CROCKET: Quel est l'expert qu'on a chargé de cette mission?

L'hon. M. GRAHAM: Celui qui en a été chargé au début, est notre propre ingénieur M. O'Dwyer. Il a fait les démarches préliminaires. Afin d'acquiescer la certitude que son appréciation est exacte, nous allons la faire contrôler par d'autres experts. L'in-

M. GRAHAM.

térêt public sera ainsi pleinement sauvegardé. Nous désirons obtenir ce terrain à un prix loyal.

M. BARKER: Je l'espère bien, et j'y compte, maintenant que vous avez un conseil. Mais l'an dernier, il en allait tout autrement.

M. SPROULE: Si la propriété a été l'objet d'une vente récente, le prix réel versé est la meilleure preuve de sa valeur, et le meilleur parti à prendre serait de constater les faits se rattachant à ce marché.

L'hon. M. GRAHAM: A mon avis, le Gouvernement a tout à gagner à faire l'expropriation de ce terrain, et cela dissipera tous les doutes. Nous tenons à prendre toutes les précautions nécessaires, vu que nous désirons faire le meilleur marché possible. Hier, le député de Simcoe-sud (M. Lennox) s'est informé de la dépense afférente au Canada Eastern. J'ai donné ces chiffres, l'an dernier. C'est un état assez volumineux et j'espère qu'il aura pour agréable que je lui transmette le chiffre de la page du bansard où figure ce renseignement.

M. CROCKET: Quant au plan de la bifurcation de Chatham, le ministre a promis de déposer un plan. On peut voir ce plan au ministère, sans doute?

L'hon. M. GRAHAM: Oui, nous l'avons. (Il est rendu compte des résolutions adoptées.)

M. SPROULE: Quelles sont les affaires qui viendront en délibération demain?

L'hon. M. FIELDING: Le projet de loi sur la marine.

(La Chambre lève sa séance à six heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 3 février 1910.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

MESSAGE DU GOUVERNEUR GENERAL. BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) communique un message de Son Excellence le Gouverneur général, ainsi conçu:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes un nouvel état supplémentaire des sommes requises pour l'administration du Canada durant l'exercice finissant le 31 mars 1910, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il en propose l'examen à la Chambre des communes.